

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 MAI 2021 À 18 H 30**

Le conseil de la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac siège en séance extraordinaire ce 11 mai 2021 par voie de visioconférence en raison d'un arrêté ministériel du gouvernement provincial lié à la pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, district n° 1

Jim O'Brien, district n° 2

Michael Tuppert, district n° 3

Hélène Thibault, district n° 4

Emmanuelle Roy, district n° 5

Marcel Gaumond, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30.

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Demande d'annexion d'une partie du territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac par la Ville de Lac Saint-Joseph / Mandat à un procureur

3.2 Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien

APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

108-05-2021

109-05-2021 **3. AFFAIRES COURANTES**
**3.1 Demande d'annexion d'une partie du territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac
par la Ville de Lac Saint-Joseph / Mandat à un procureur**

ATTENDU QUE par voie d'un communiqué, publié le 7 mai 2021, la Ville de Lac Saint-Joseph a émis le désir d'entamer un processus afin de décréter l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac, à savoir les emplacements actuels de la plage du lac Saint-Joseph et du Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP);

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'oppose vigoureusement à cette action de la part de la Ville de Lac Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la Ville désire mandater un procureur afin de représenter ses droits dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac prenne tous les moyens mis à sa disposition, au niveau politique, administratif et légal, afin d'empêcher toute annexion potentielle d'une partie de son territoire par la Ville de Lac Saint-Joseph.

QU'elle mandate la firme Cain Lamarre afin de protéger ses droits dans ce dossier.

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

110-05-2021 **3.2 Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs**

ATTENDU QUE la Ville est d'accord à ce que La grande journée des petits entrepreneurs 2021 ait lieu au Centre communautaire Desjardins, le 5 juin prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de signer un engagement à titre de Tiers répondant de l'évènement (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer, au nom de la Ville, un engagement à titre de Tiers répondant de l'évènement Rassemblement de Fossambault-sur-le-Lac de La grande journée des petits entrepreneurs 2021.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 18 h 44, les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, reçues par courriel.

Aucune question n'a été reçue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

111-05-2021

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 45.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA